

Parc naturel régional

de

Camargue



Création d'une
Réserve marine
et d'une Zone
de protection
de biotope
dans le golfe
de Beauduc

Dossier
de presse



La protection du littoral méditerranéen et du milieu marin renforcée dans le golfe de Beauduc : création d'une Réserve marine et d'une Zone de protection de biotope

Sommaire

- p 3 Le Parc naturel régional de Camargue : un territoire ouvert sur la Méditerranée
- p 3 La protection de la nature et l'accompagnement des activités humaines au cœur du projet du Parc
- p 4 Pourquoi créer des mesures supplémentaires de protection pour le golfe de Beauduc ?
 - La réserve marine et la zone de protection de biotope : deux mesures complémentaires au dispositif réglementaire existant
- p 5 • Cartes des périmètres Natura 2000
- p 6 • L'importance des fonds marins et du littoral du golfe de Beauduc
- p 6 • Les enjeux économiques pour les habitants du Parc de Camargue
- p 7 La Réserve marine
- p 8 La zone de protection de biotope
- p 9 Les financeurs et les partenaires
- p 10 Annexe : carte de la réserve de biosphère de Camargue
- p 12 Annexe : Les textes réglementaires
- p 13 Le soutien de la Fondation Véolia au Parc de Camargue

Infos pratiques

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13 200 ARLES
Tel : 04 90 97 10 40

Contacts presse

Roberta Fausti, Chef de projet communication institutionnelle,
Tel : 04 90 97 19 74 / doc@parc-camargue.fr
Delphine Marobin-Louche, Chargée de mission littoral, milieu marin et ressources halieutiques
Tel : 04 90 97 10 40
littoral@parc-camargue.fr

Ce dossier de presse est téléchargeable sur le site Internet du Parc de Camargue à l'adresse www.parc-camargue.fr/newsletter/DP_reserve_marine.pdf ou sur le site www.parc-camargue.fr, rubrique Téléchargement, Espace presse



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Crédits photographiques : sauf mentions contraires, les photographies sont de l'équipe du Parc



Le Parc naturel régional de Camargue : un territoire ouvert sur la Méditerranée

Le Parc naturel régional de Camargue s'étend sur trois communes, soit plus de 100 000 ha.

73 km de littoral et 140 000 ha d'aires marines protégées au titre de Natura 2000 en font un territoire fortement tourné vers la mer.

Le Parc naturel régional de Camargue a développé ces dernières années une politique ambitieuse de préservation de son espace littoral et maritime. Elle s'appuie sur un partenariat avec l'Etat, les collectivités, les usagers et les professionnels mais aussi sur la mise en œuvre de plusieurs outils complémentaires tels que Natura 2000, la Réserve de biosphère, la Réserve marine du golfe de Beauduc et la Zone de protection de biotope de la Pointe des Sablons.

Propriété du domaine public maritime de l'Etat, les plages de Beauduc vont bientôt être confiées au Conservatoire du littoral qui va lui-même en confier la gestion au Parc naturel régional de Camargue associé à la Tour du Valat et à la Société nationale de protection de la nature.

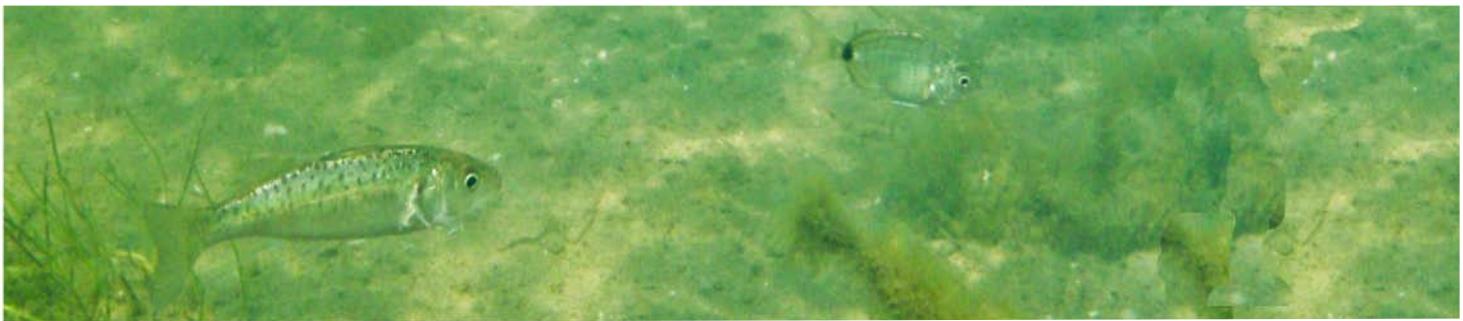
La protection de la nature et l'accompagnement des activités humaines au cœur du projet du Parc

Les créations de la Réserve et de la Zone de protection de biotope dans le golfe illustrent totalement le rôle du Parc dans la recherche d'équilibre entre préservation de la nature et développement des activités des hommes.

En effet, ce sont à la fois des outils de gestion nécessaires pour un territoire dégradé par une fréquentation et une exploitation excessives et des mesures de régulation et de revalorisation du travail de la pêche, ressource majeure pour les habitants du Parc naturel régional de Camargue. On compte 20 pêcheurs aux petits métiers en mer aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Port Gardian) et à Salin-de-Giraud (Grau de la Dent, Beauduc) et 78 licences de pêche à pied pour la telline.

Rappel des périodes clefs

- Automne / Hiver 2013 : arrêtés ministériel et préfectoral qui officialisent les créations de la Réserve marine et de la Zone de protection de biotope du golfe de Beauduc
- Janvier 2014 : lancement de l'étude préparatoire pour les dispositifs de nurseries artificielles dans la réserve
- 2014 : mise en œuvre de la Réserve et de la Zone de protection de biotope - mise en place des suivis pour évaluer l'état initial
- Eté 2014 : balisage des zones et implantation des nurseries artificielles
- 2015 : analyses et résultats pour l'évaluation initiale et l'expérimentation des nurseries artificielles de la Réserve marine.



Pourquoi créer des mesures supplémentaires de protection pour le golfe de Beauduc ?

La réserve marine et la zone de protection de biotope du golfe Beauduc : deux actions complémentaires et cohérentes par rapport au dispositif de protection existant

• Natura 2000 en mer

Les sites Natura 2000 marins ou en partie marins, sont intégrés aux Aires marines protégées, AMP, au titre du code de l'Environnement.

L'objectif est de maintenir en bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la Tortue Caouanne, le Grand Dauphin, les oiseaux marins.

Le Parc intervient sur sept sites Natura 2000 dont :

- o Le site Natura 2000 « Camargue » qui comprend le golfe de Beauduc : au titre de la directive Habitat jusqu'aux 3 milles marins et au titre de la directive Oiseaux jusqu'aux 12 milles marins
- o Le site « Bancs sableux de l'Espiguette » : entièrement marin, en Languedoc-Roussillon.

• La Réserve de biosphère

Entre le fleuve Rhône et la mer Méditerranée, la Réserve de biosphère de Camargue couvre l'ensemble du delta biogéographique du Rhône. Zone naturelle immense, elle se situe entre deux régions très densément peuplées aux portes des agglomérations de Montpellier, Nîmes, Arles et Marseille et du site industriel de Fos-sur-Mer. La zone marine littorale (3 milles) est intégrée au titre de zone tampon. Le golfe de Beauduc en fait partie.

• Les réseaux d'Aires marines protégées

Le Parc naturel régional de Camargue fait partie de deux réseaux d'Aires marines protégées :

- o Le Forum des Aires marines protégées au niveau national
- o Le réseau MedPan à l'échelle de la Méditerranée.

Natura 2000

Les deux textes de l'Union européenne qui établissent le cadre réglementaire du réseau écologique européen sont la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats faune flore ».

- La directive « Oiseaux » a été adoptée en 1979 et modifiée en 2009. Elle vise à « protéger et à conserver à long terme toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne ».

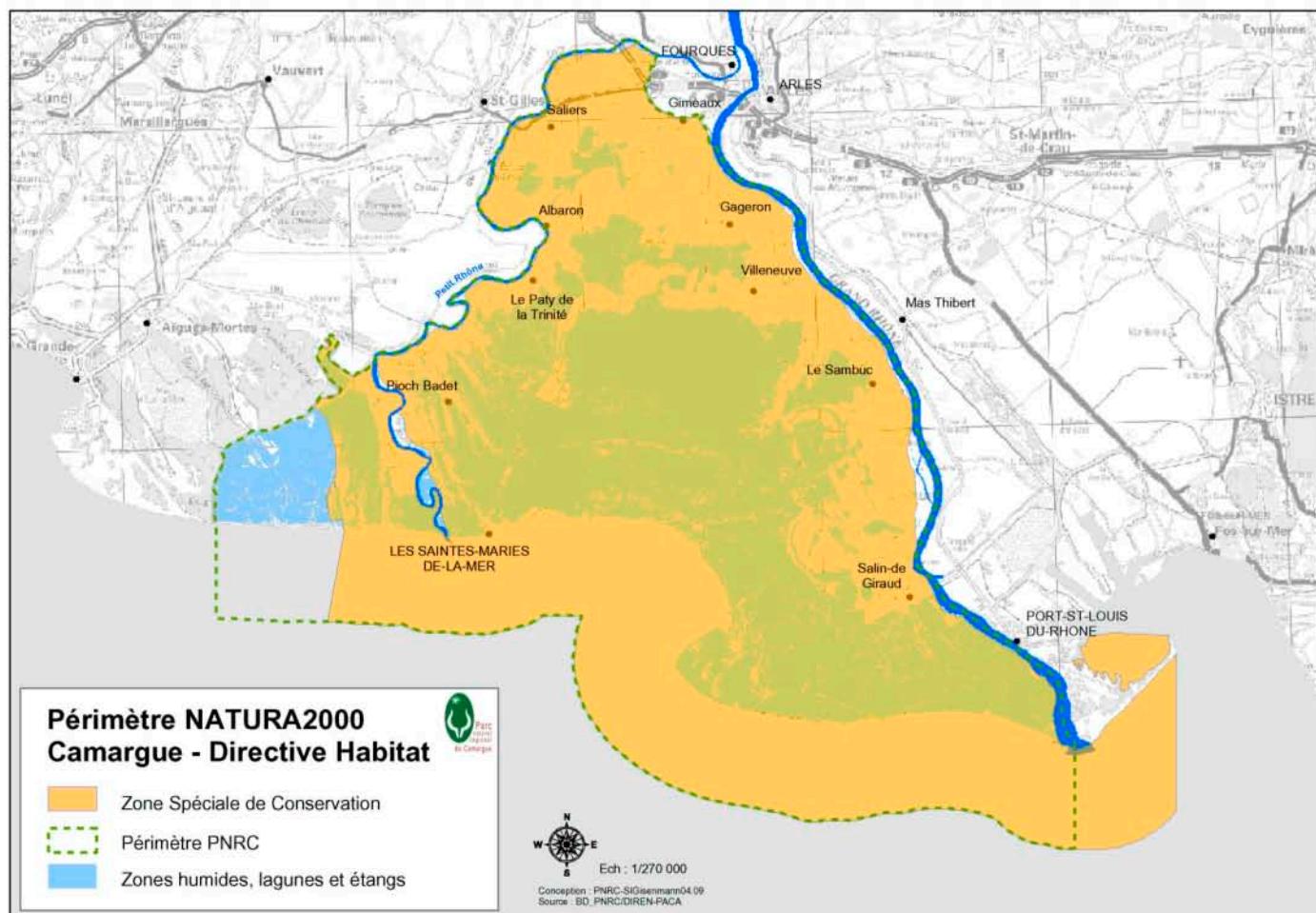
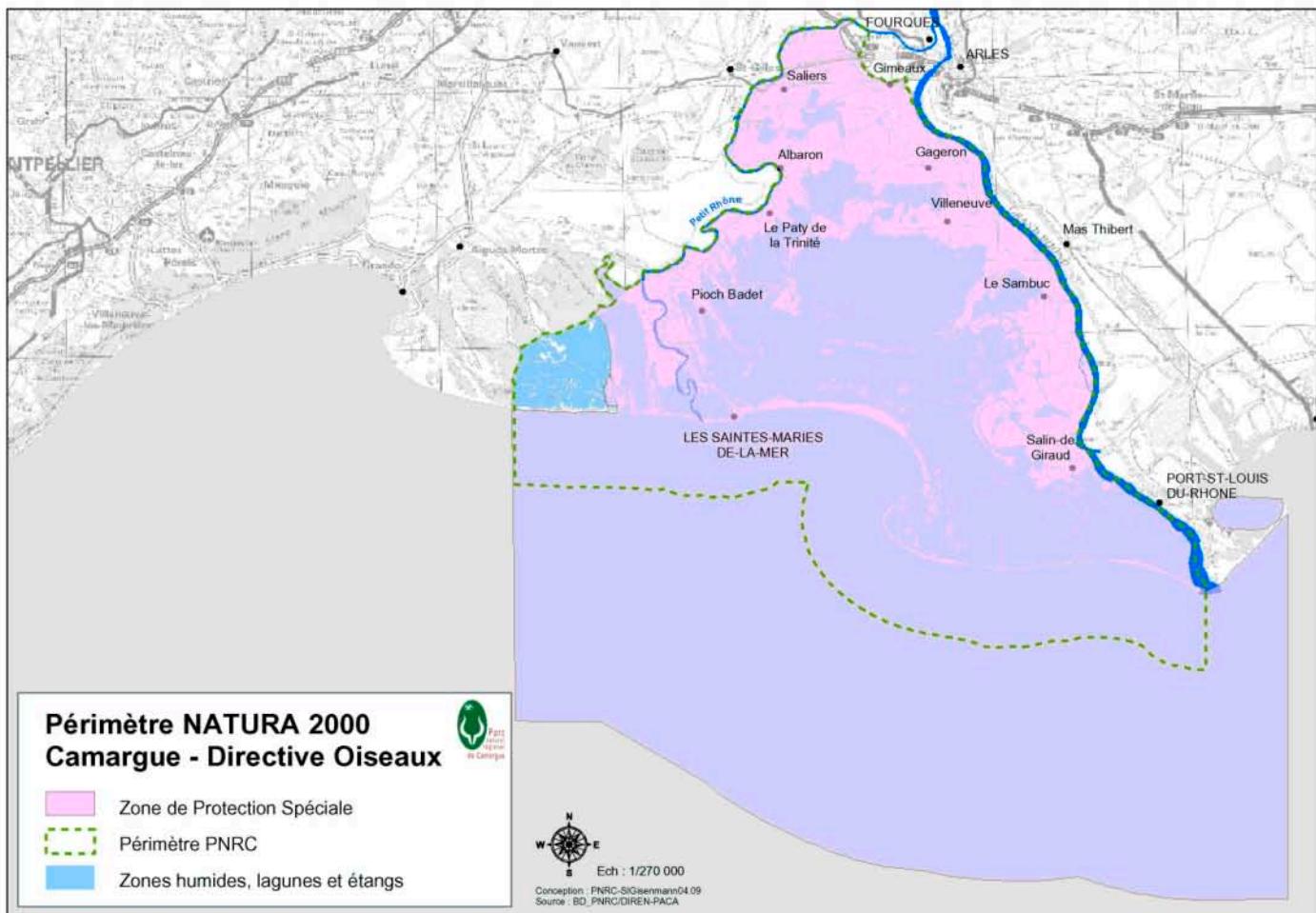
- La directive « Habitats Faune Flore » a été adoptée en 1992. Elle vient compléter la directive « Oiseaux ». Elle définit un cadre commun pour les actions de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Elle répertorie 231 types d'habitats naturels et 991 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.

Réserve de biosphère

C'est une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB).

La création de la Réserve marine et de la Zone de protection de biotope permet donc de renforcer et développer la protection de ce territoire en instaurant de nouvelles contraintes et en donnant des moyens supplémentaires pour les faire respecter.

L'instauration d'une réserve marine au centre du golfe de Beauduc permet de protéger davantage une ressource halieutique précieuse, tandis qu'un arrêté de biotope pour la pointe de Beauduc créée les conditions nécessaire à la sauvegarde de la plage et de la zone littorale. Ces mesures intégrées dans les objectifs du site Natura 2000 sont l'aboutissement d'un travail conjoint du Parc naturel régional avec les pêcheurs professionnels, les usagers, les collectivités et les services de l'Etat.





L'importance des fonds marins et du littoral du golfe de Beauduc

Le golfe de Beauduc est une zone exceptionnelle pour la faune et la flore marines :

- Le golfe joue **un rôle extrêmement précieux de nurserie** pour les poissons dont les poissons plats (sole, turbot...) : ainsi, entre 0 et 2 m de profondeur, 36 espèces de poissons ont été recensées dont 63 % à un stade juvénile.
 - On y trouve de **nombreuses espèces d'intérêt halieutique** comme les coques, les palourdes, les couteaux et c'est **une zone de recrutement d'espèces à haute valeur commerciale** : rougets de roche, soles
 - Il est l'habitat d'une **grande diversité de mollusques** : 41 espèces de coquillages recensées en 2007.
 - Ses fonds marins abritent une très importante macrofaune : **140 espèces de poissons et d'invertébrés** dont 2 espèces de poissons d'intérêt patrimonial, classés sur la liste rouge des espèces menacées (l'Hippocampus hippocampus et Raja asterias).
 - Il y existe aussi un **herbier marin** à la pointe de Beauduc qui abrite des zostères naines, des zostères marines et des ruppies maritimes, espèces protégées au niveau régional.
- Ces herbiers sont importants pour la stabilisation des fonds et la fixation des sédiments, l'oxygénation pour la faune et la flore et l'atténuation de la houle.** Certaines espèces, comme les oursins, s'abritent même dedans.
- A la pointe de Beauduc, **les sternes naines, espèce protégée à enjeu majeur**, avaient jusqu'en 2009 l'habitude d'y vivre et d'y pondre.
 - Enfin, la zone est **en perpétuelle évolution** avec la présence importante de dunes.

Les enjeux économiques pour les habitants du Parc naturel régional de Camargue

Territoire d'une grande richesse, le golfe de Beauduc est l'objet de nombreuses convoitises : pêches excessives, activités nautiques ou chalutiers aux méthodes prédatrices.

En effet, le chalutage près des côtes se perpétue depuis près de 30 ans : de plus en plus près du rivage et jusqu'à 7 à 8 infractions par jour en moyenne entre les années 2000 et 2012.

Cette pratique illégale dans les 3 milles a causé depuis des dizaines d'années d'importants dégâts :

- Dégradation des fonds : remise en suspension de sédiments entretenant une turbidité défavorable à la vie
- Destruction des herbiers marins
- Pratique de la pêche non sélective : gros dégâts sur les poissons juvéniles et espèces protégées (tortues marines ...)
- Endommagement des filets des pêcheurs aux petits métiers {pêche au petits métiers : pêche à la journée, près des côtes, avec des engins de pêche sélectifs.}

Ces menaces sur la ressource économique majeure que représente la pêche pour les habitants, ont rassemblé les acteurs du Parc naturel régional de Camargue dans une même démarche de protection de cette richesse.

C'est ainsi que les pêcheurs professionnels ont collaboré activement depuis 2004 avec le Parc de Camargue pour la création de la réserve qui permettra par l'effet de « zone abri » de revitaliser le milieu marin bien au delà de la réserve et donc de redynamiser la pêche locale. C'est également grâce à eux et à leur participation active dans les pêches scientifiques que la mise en œuvre de la réserve pourra se faire.

Les plaisanciers sont aussi des partenaires privilégiés pour le Parc grâce à leurs actions de sensibilisation et leur contribution à la concertation (ex : pré plan de gestion).



Raie étoilée



Grondin-Perlon



Turbot

La réserve marine

Carte d'identité

La réserve marine de Beauduc est située en plein cœur du golfe, par 7 à 12 m de profondeur. Elle représente 1/10° du Golfe de Beauduc.

Il s'agit d'une zone de cantonnement de pêche de 450 ha.

Cela signifie que pour cette zone, jusqu'en 2023, seul le passage sera autorisé. Tout type de pêche, professionnelle, plaisancière, sous-marine y est proscrit et passible de sanctions. Une surveillance du site est réalisée régulièrement et les moyens d'intervention sont augmentés.

Carte à télécharger en grand format :
www.parc-camargue.fr/newsletter/Reserve_marine.jpg



Mise en place

- La demande est venue des pêcheurs professionnels en 2004 suite à l'étude diagnostic sur la zone marine du Parc.
- La période de concertation a dans un premier temps, en 2009, concerné l'ensemble des pêcheurs professionnels en mer
- Le projet a été ensuite approuvé en 2010 par tous les acteurs : services de l'Etat, plaisanciers, réserve de Camargue, scientifiques etc
- 2010 à 2013 a constitué la phase de recherche de moyens financiers, de partenaires et de montage administratif
- 2013 : acquisition de moyens nautiques
- 25 septembre 2013 : Arrêté ministériel qui officialise la création de la réserve du golfe de Beauduc (cantonnement de pêche)**

• 2014 / 2015 :

- Balisage avec 6 bouées
- Accompagnement scientifique et plan de gestion** : formation des agents du Parc, programmes de recherche, concertation
- Communication et campagne de sensibilisation** : signalétique, plaquettes, cartes
- Expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles**

- Mise en place et réalisation d'un état initial** (point « zéro ») pour échantillonner le peuplement de poissons adultes et juvéniles, à la mise en place de la réserve.

- suivis par pêche scientifique au filet **en partenariat avec des pêcheurs des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud** :
 - suivis par pêche scientifique avec petit chalut à perche
 - suivi de la colonisation de dispositifs de nurseries artificielles

- Analyses et résultats de l'état initial et de l'expérimentation « nurseries artificielles »**

Perspectives

L'objectif est de restaurer grâce à une mise en jachère, ce milieu exceptionnel mis à mal.

Toutes les espèces en profiteront, y compris les poissons de passage.

Grâce aux dispositifs de nurseries artificielles, les juvéniles de poissons trouveront des abris face aux prédateurs permettant d'augmenter leurs chances de survie.

Le nombre de poissons devrait être en augmentation. Les poissons dépassant les simples limites de la zone protégée, c'est toute la région qui en bénéficiera.



Pied de Pélican



Sterne naine © Xavier Rufray



Bucardé épineuse

La zone de protection de biotope

Carte d'identité

A la fois terrestre et marine, la zone de protection de biotope comprend 443,5 ha dont 186 ha appartiennent au Conservatoire du littoral. Cela inclut donc la plage et une « bande » maritime de 300 m au large de la pointe de Beauduc.

En perpétuel mouvement, la zone marine de la pointe de Beauduc abrite un **grand herbier de 3,7 ha en plein développement qui a un rôle fondamental pour la biodiversité. Les espèces protégées s'y diversifient : zostère naine, marine et ruppia.**

Les sternes naines nichent sur les plages à partir du printemps et sont menacées par le dérangement estival : passage de chiens errants, de voitures ...

La création d'un enclos de quelques hectares en mai 2013 a déjà donné des résultats encourageants.

Depuis 2012, un plan de gestion des accès et des usages des plages de Beauduc est mis en place annuellement. Ce plan a révélé la nécessité de préserver la pointe de Beauduc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2013, les pratiques et usages sont déjà ou seront réglementés, dans cette zone avec un certain nombre d'interdictions dont :

- o La circulation sur le site de bivouac/camping
- o Entre le 1er avril et le 30 septembre : la divagation d'animaux, les manifestations sportives ou festives, les promenades à cheval en groupes
- o Le survol à basse altitude et l'atterrissement d'aéronefs
- o Les pratiques des sports nautiques à voile dans les zones de nidification signalées pour la sterne naine ou les stations d'espèces végétales (arrêté du 14 mars 2014)

- o Le mouillage dans l'herbier (arrêté de la préfecture maritime à venir)
- o La pêche aux engins raclants dans l'herbier (arrêté ministériel à venir)

Mise en place

- 2005 : Découverte de l'herbier de zostères et lancement de son suivi
- 2009 : Arrêt de la nidification des sternes naines
- 2011 : Rachat par le Conservatoire du littoral, mise en place de gardes du littoral et d'un programme saisonnier de 4 écogardes.
- 2011/2014 : Plan de gestion des usages des plages de Beauduc : enclos à sternes naines, suivi de la nidification des sternes naines
- 2012/2014 : Concertation avec les groupes de travail des usagers et des services de l'état
- 2013 : Montage administratif et technique, validation en commission des sites et consultation publique
- 30 septembre 2013 : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- 2014 : Balisage écologique de 4 bouées, signalétique terrestre, poursuite du suivi des herbiers (surface, inventaire), suivi de la nidification des sternes naines, mise en place d'un comité de gestion, poursuite de la surveillance et sensibilisation par les écogardes et gardes du littoral.

Perspectives

Ces mesures de protection assureront d'une part, la protection des sternes naines dans une région où leur présence est exceptionnelle et d'autre part, le développement de l'herbier de la pointe de Beauduc dont l'importance pour la biodiversité n'est plus à démontrer.



Les financeurs et les partenaires

La mise en place de la réserve marine est **financée** par :

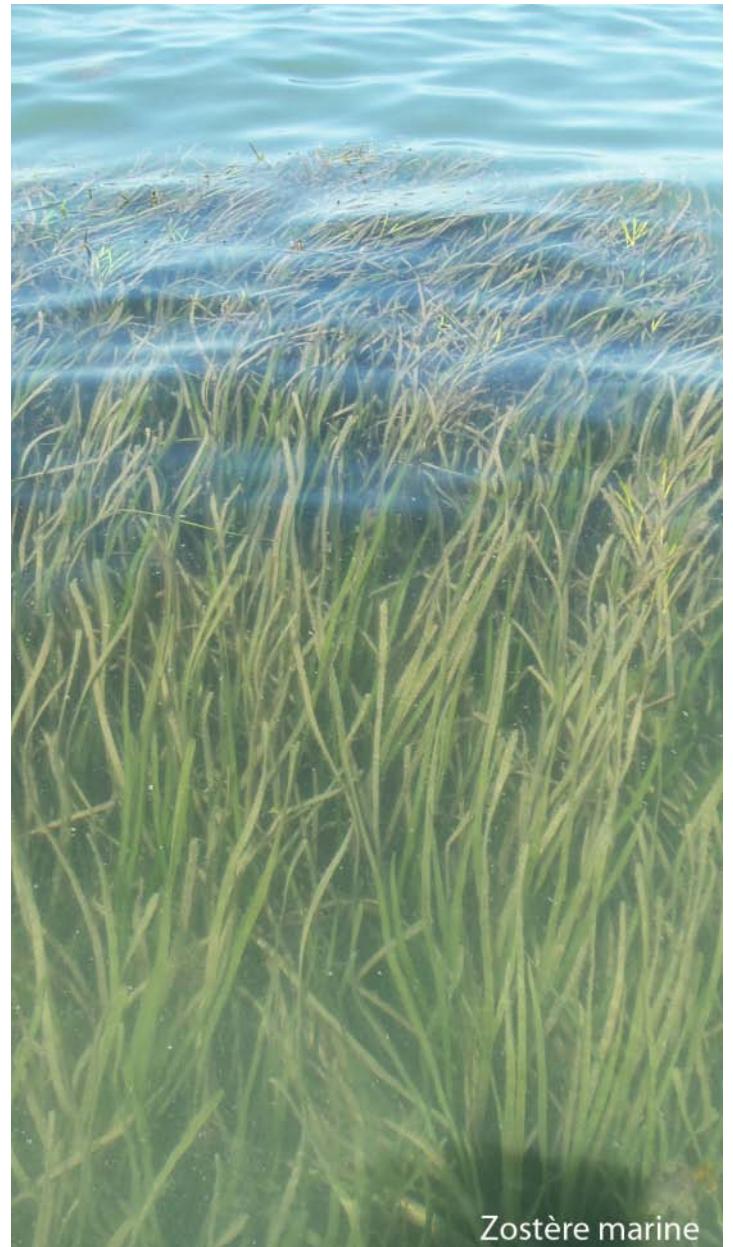
- **L'Europe - FEDER,**
- **Le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur**
- **La Fondation VEOLIA**
- **Le Parc naturel régional de Camargue**

L'expérimentation de nurseries artificielles est financée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur et la Fondation Veolia.

Le Parc naturel régional de Camargue remercie aussi ses **partenaires** :

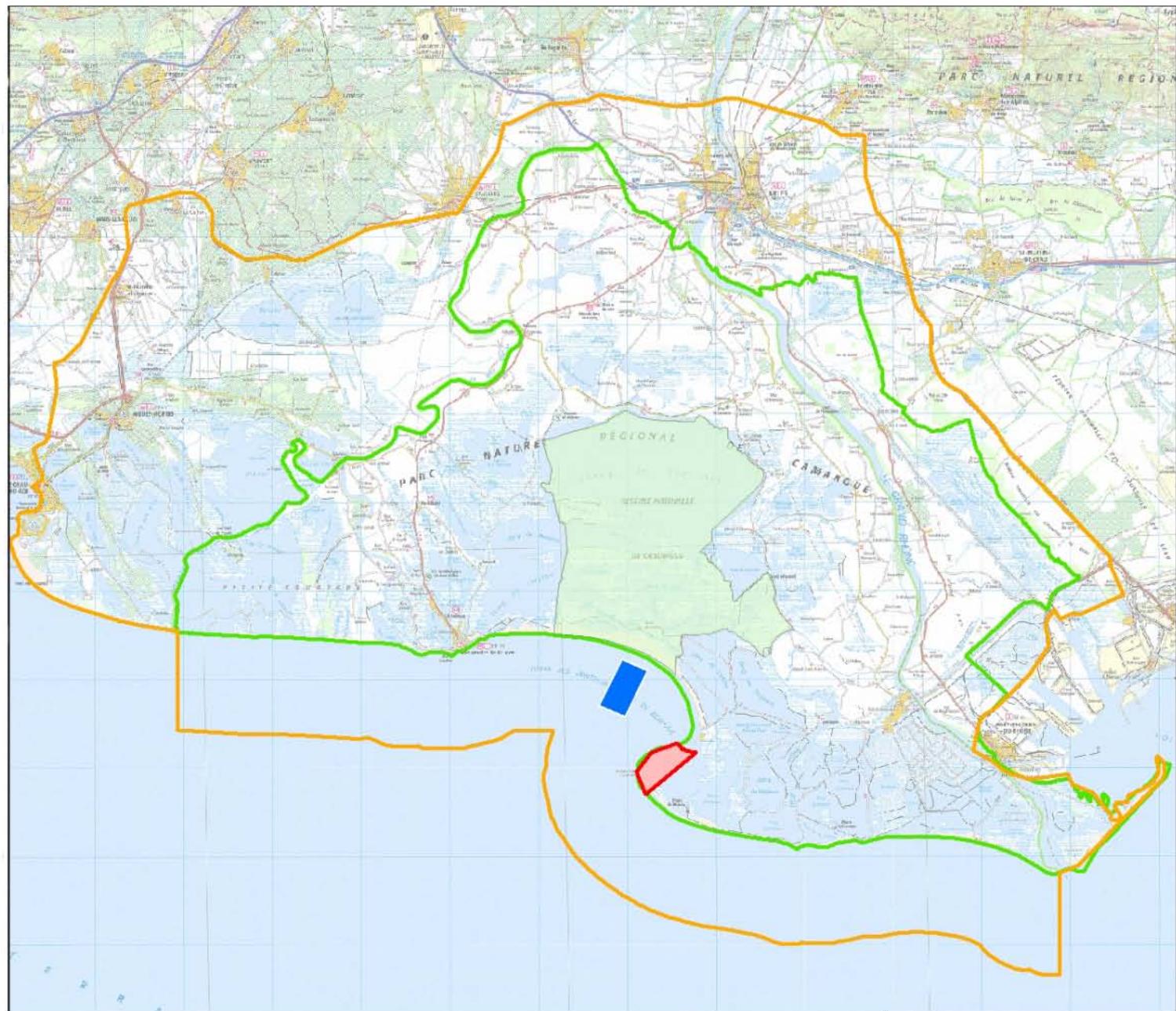
- La **SEMIS** offre des réductions pour l'accès à la cale de mise à l'eau en période hivernale, et une place au port d'avril à octobre (et future participation à la fête du port)
- Le **Centre de secours des Saintes-Maries-de-la-Mer** met à disposition une place de stationnement pour le bateau et sa remorque
- **GIS Posidonie et l'Institut méditerranéen d'Océanologie** sont les partenaires scientifiques
- La **prud'homie de pêche de Martigues** a signé une convention de partenariat pour les pêches scientifiques
- Une convention est en cours de signature avec **Phares et Balises (DIRM)**

Et des partenariats sont prévus avec les services en charge de la police des pêches et de la navigation et l'Agence des aires marines protégées.



Zostère marine

Carte de la réserve de biosphère de Camargue



Parc naturel régional de Camargue- SIT des PNR PACA - www.pnrcaca.org

	Zone de protection de Biotope
	Cantonnement de pêche
	Réserve Nationale
	Périmètre Réserve de Biosphère
	Périmètre Parc naturel régional de Camargue

Carte et coordonnées GPS des protections du golfe de Beauduc

www.parc-camargue.fr/newsletter/Carte_cordonnees_GPS_Reserves_Beauduc.pdf

Les textes réglementaires

- Arrêté ministériel du 25 septembre 2013 portant création du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc devant la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete_ministeriel_beauduc.pdf

- Arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection de biotopes à la Pointe de Beauduc
www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete_prefectoral_beauduc.pdf

Arrêté préfectoral portant création d'une zone interdite au mouillage, au dragage et à la plongée sous-marine au droit de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

www.parc-camargue.fr/newsletter/arrete_prefecture_maritime_zone_interdite_Beauduc.pdf

- Arrêté municipal portant réglementation des activités de baignades et des pratiques avec des engins de plage et des engins non immatriculés sur la pointe de Beauduc

www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete_municipal_beauduc.pdf



Le soutien de la Fondation Véolia au Parc de Camargue pour deux programmes de restauration de la biodiversité

Depuis 2009, la Fondation Veolia est partenaire du Parc naturel régional de Camargue sur deux programmes de restauration de la biodiversité

La protection des flamants en Camargue

la restauration des hydro systèmes et le suivi de la qualité des eaux de l'étang du Fangassier

Quinze mille couples de flamants roses s'y installent chaque année sur un îlot aménagé pour leur reproduction au début des années 1970. Avec l'abandon de l'exploitation d'une partie des salins de Giraud voisins, leur nidification avait été perturbée par l'arrêt de l'alimentation en eau de l'étang.

Des études sur les conséquences de ce changement ont été menées grâce à l'aide technique et financière de la Fondation Veolia Environnement. L'aide technique a été fournie par l'assistance de Nils Fauchon, un salarié de Véolia Eau d'Île-de-France, parrain de ce projet. Ce mécénat de compétence a porté sur le suivi qualité et biologique de l'eau. Les résultats ont permis de décider des nouvelles modalités de gestion de l'eau.

Après avoir restauré le fonctionnement hydraulique de l'étang, le Parc naturel régional de Camargue poursuit son travail de

L'organisation du mécénat

- Dans un projet de mécénat de la Fondation Véolia, un salarié ou retraité du groupe Véolia devient le parrain du projet soutenu. Il est l'interlocuteur privilégié du porteur du projet soutenu par la Fondation. Le parrain peut s'impliquer de multiples façons :
 - en mettant ses compétences ou celles de son réseau à disposition du porteur de projet (gestion, communication, etc.),
 - en favorisant les passerelles entre l'entreprise et le porteur de projet comme par exemple en assurant une formation, un soutien technique ou le développement de marchés.

protection des colonies de flamants roses sur l'étang du Fangassier avec la création d'un sentier de découverte et d'un observatoire. Encart

Un programme d'encadrement des visiteurs autour de l'étang du Fangassier

Mise en place d'une signalétique appropriée, réalisation d'un sentier de découverte, balisé, continu et sécurisé, comportant des supports d'information thématique sur la faune sauvage.

L'aménagement d'un "Observatoire des Flamants »

Cette plateforme pour l'observation de la colonie de Flamants roses a pour objectif de renforcer la qualité des interventions des "éco-gardes" (salariés temporaires assurant des activités de sensibilisation à l'environnement), présents d'avril à septembre sur le Parc, avec la création d'un lieu d'accueil du public. La Fondation Veolia poursuit sa collaboration fructueuse avec le Parc de Camargue en participant à la création de cet observatoire, aux côtés du Conservatoire du littoral, chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement paysager et de la régulation de la circulation du projet.

La retransmission à l'office de tourisme de Salin de Giraud d'images vidéo captées par une caméra dans une cabane d'observation scientifique

Afin d'améliorer la connaissance scientifique sur la reproduction des flamants, la Fondation Veolia Environnement finance l'installation d'une caméra dans la cabane d'observation située à 100 mètres de l'îlot, à laquelle ont accès les ornithologues de la Tour du Valat et les gardes du littoral. Les images captées par cette caméra sont transmises en direct dans l'office de tourisme de Salin de Giraud et valorisent la découverte du site, qui accueille des visites guidées depuis 2009.

L'amélioration de la biodiversité de la zone marine du golfe de Beauducamarguaise

La création d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc, considérée comme prioritaire dans le Document d'Objectifs Natura 2000 (réseau européen de sites écologiques), pour restaurer les habitats marins dégradés et améliorer la biodiversité de la zone marine camarguaise. Afin de favoriser le rôle de nusserie de la réserve, le Parc de Camargue a souhaité installer au fond de l'eau des structures modulaires innovantes où peuvent se concentrer les jeunes poissons. Ces nusseries artificielles ont été immergées début août 2014. Les retombées de ce projet sont à la fois environnementales, scientifiques et socio-

économiques : la protection de l'environnement s'inscrit ici pleinement dans l'aide au développement économique local puisque les poissons issus de ces nusseries augmenteront la ressource halieutique. Ainsi, à plus long terme, la vente des poissons créera des revenus et des emplois locaux.

En participant à l'achat des structures modulaires et à l'aménagement de la réserve marine pour restaurer ce milieu marin dégradé, la Fondation poursuit sa collaboration fructueuse avec le Parc naturel régional de Camargue.

Le Parc naturel de Camargue est un partenaire majeur de la Fondation Veolia pour la protection de la biodiversité et la conservation de la ressource en eau. Les passerelles sont nombreuses entre les besoins du Parc et l'expertise des volontaires de la Fondation, à l'image du mécénat de compétences sur le suivi qualité et biologique de l'eau en 2010.

Le soutien de la Fondation Véolia

• Actions en faveur des flamants roses :

100 000 € sur un budget de 143 000 €

• Actions et communication en faveur de la biodiversité marine :

100 000 € sur un budget de 300 000 €

• Mécénat de compétences

Parrain des actions en faveur des flamants en Camargue et de la Réserve marine, un chef de projet de Véolia Eau, apporte son expertise pour le suivi qualité et biologique de l'eau.